Accessibilité
dans les transports en commun

L'accessibilité est l'affaire de tous. En effet, 12 millions de Français seraient concernés : les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages... Et aujourd'hui, les mentalités et le regard que nous portons sur le handicap changent. C'est pourquoi, de plus en plus, nous entendrons parler de personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 constitue une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Mais elle n'a pas été suffisamment suivie d'effets. L'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité du cadre bâti et des transports est difficile à respecter pour nombre d'acteurs publics et privés. L'ordonnance du 26 septembre 2014 avait prévu la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité. Mais c'est fini…

Cette réglementation sur l'accessibilité des transports a des conséquences multiples sur les activités « Transports et Mobilité », publics et privés, qui sont notamment amenées à participer à l'aménagement et à la mise aux normes de points d'arrêts ou à conseiller les collectivités locales en la matière, à implanter, à étudier et mettre en œuvre des projets de transport en commun, à participer à la définition de programmes d'aménagement et à l'installation des équipements d'intermodalité, etc…

Dans ce contexte, il semble urgent de sensibiliser et former les personnels de ces services afin de leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance des différentes formes de handicap, de reconnaître les obstacles auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées et de proposer des solutions adaptées aux besoins des personnes en matière d'accessibilité.

Nous recommandons un programme de 2 jours afin d'avoir le temps d'aborder les différents handicaps et leurs conséquences dans la vie quotidienne. Les pathologies liées aux handicaps sont bien plus large que ce que laisse imaginer la vision collective : une professionnelle du handicap pourra ouvrir à la prise de conscience de tous ces éléments. De plus, il sera possible d'expérimenter…

OBJECTIFS

- Permettre une meilleure compréhension de la loi et des enjeux de l'accessibilité
- Apporter des connaissances relatives aux différentes situations de handicap possibles
- Savoir analyser les situations de handicap pour une meilleure adaptation de l'accès aux transports et des espaces de circulation
- Permettre aux stagiaires à travers une expérimentation 'terrain' de mieux appréhender les problématiques en matière d'accessibilité aux transports en commun
- Apporter des repères concernant la mise en œuvre des travaux de mise aux normes

DUREE

2 jours

PUBLIC

Toute personne impliquée dans la mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité

(RH, Direction, services techniques…)

Pré REQUIS

Aucun

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

PEDAGOGIE

L'animation est ouverte et interactive pour être centrée sur les réalités vécues.
Apports théoriques destinés à faire apparaître le contexte.
Echanges pour initier des prises de conscience et des solutions.

Expérimentation 'terrain'

Conseils, Qualité et Formations Didactiques ©

Tél. 09 51 08 96 14 – 06 63 58 49 30 www.cqfd-formation.fr contact@cqfd-formation.fr

PROGRAMME

Concepts clés autour du handicap
Définitions et notions sur l'évolution de la perception du handicap
Le processus de production de Handicap
et la notion d'environnement comme facilitateur ou obstacle
Regard croisé sur le handicap, témoignages et réflexions
de personnes en situation de handicap sur le thème de l'accès des transports publics
L'évolution des textes de lois régissant le handicap et l'accessibilité

Les décrets relatifs au schéma directeur d'accessibilité des transports :
ce que dit le code des transports
Les obligations au niveau de la programmation,
des délais, du suivi et de la mise en œuvre
Les sanctions
Les points d'arrêt prioritaires
La coordination des différents acteurs

Mise en situation sur le terrain *(si possible)*
Parcours dans le noir, parcours en fauteuil
Mise en pratique puis temps d'échange

Les étapes
Le dépôt du dossier
L'instruction
La mise en œuvre

Situations de handicap et solutions facilitatrices : Les différents types de handicap, les difficultés rencontrées et les solutions à apporter
Dans le cas de handicap physique
Dans le cas de handicap visuel
Dans le cas de handicap auditif
Dans le cas de handicap mental et psychique

Les règles d'accessibilité :

Les généralités : Les espaces d'usage. Les paliers de repos. Les espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour. Les espaces de manœuvre de porte.

Le stationnement

Les cheminements extérieurs

Les accès au bâtiment : La notion d'entrée principale ou secondaire. Les plans inclinés aménagés, rampes amovibles, encastrables ou posés. Les escaliers éventuels et marches isolées. Les plans inclinés aménagés (pentes, paliers de repos, profil, largeur, sécurité). Les contrôles d'accès (positionnement, repérage, utilisation et fonctionnalité). Les portes (repérage, largeur, poignées, contrastes visuels, effort d'ouverture…). Les seuils de porte (justification et profil). Les obstacles (en hauteur, latéraux, tapis brosse….).

Les halls d'accueil et espaces d'attente : La signalétique, l'information, le repérage et le guidage. La configuration des locaux et les éclairages. Les banques d'accueil.

Les circulations intérieures horizontales et verticales

Les aménagements des quais, points d'arrêt et abribus

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier : sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonome, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc…

TARIFS

Inter-entreprises à Paris
Intra-muros en France entière
cliquez ici pour consulter
sur notre site internet
le calendrier et les tarifs

Vidéo de présentation